



ICP

**FACULTÉ DE
DROIT CANONIQUE**

La Faculté de Droit canonique de l'ICP
Se former en droit canonique
pour le service
de l'Église et de la justice



p. 3	Présentation de la Faculté
p. 4	Statut et corps enseignant
p. 6	Formations
p. 8	Recherche
p. 9	Partenariats
p. 11	Soutenir la Faculté

Présentation de la Faculté

Doyen Cédric Burgun



« Le droit, art du juste, est un élément essentiel et une méthode indispensable au service de l'Église, Communauté de foi en quête de Dieu et en quête de sainteté. » ¹

¹ Discours de Benoît XVI aux participants au Congrès d'Études pour le 25^e anniversaire de la promulgation du Code de Droit canonique, le 25 janvier 2008.

Depuis 130 ans, la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris accueille et forme des canonistes pour le service de l'Église et de la justice, missions si importantes dans le contexte actuel.

Tout juriste est confronté, tôt ou tard, à une question cruciale : « suis-je dans le vrai ? ». Tout acte de jugement, toute décision ecclésiale, nous renvoie à ce discernement que nous nous exerçons à appliquer. Avec l'extrême complexité du monde, notre connaissance du droit, notre « savoir » au sens fort du terme, ne peut pas être une approche simplement théorique ou déconnectée des réalités de ce monde et de sa complexité ; non pas une approche positiviste, mais avec une attitude et une intelligence où les affaires à traiter nous renvoient personnellement au souci de la justesse, du juste et de la justice, dans cette complexité d'un monde dans lequel l'Église se trouve implantée et dont le canoniste ne peut faire fi, en toutes ces dimensions. C'est l'une des priorités de la Faculté dans son enseignement et l'accompagnement de ses étudiants.

Le canoniste ne peut aujourd'hui se préoccuper seulement des seules urgences de la vie ecclésiale, comme il ne peut se laisser aller à des préoccupations exclusivement ou étroitement praticiennes ; le canoniste ne peut pas non plus se laisser aller à la conception séculière actuelle qui tend à privilégier le positivisme juridique.

La Constitution pastorale *Gaudium et spes* du Concile Vatican II l'avait magnifiquement déclaré : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. » (n°1).

Notre monde est un monde en profonde mutation et mouvements ; et Léon XIV l'a signifié dès le début de son pontificat en expliquant avoir choisi ce nom afin de « donner plus d'attention aux questions d'ordre social dans le monde, et aux questions de justice ». Les papes n'ont de cesse d'interpeler les canonistes sur leur appréhension du monde, de son évolution et de sa complexité : Benoît XVI parlait, par exemple, des « circonstances changeantes de la réalité historique du Peuple de Dieu », comme d'une « manifestation de (la) souplesse (du droit canonique) qui, précisément pour des raisons pastorales, l'a toujours distingué » des autres droits.

C'est bien la mission que se donne la Faculté qui veut accompagner ses étudiants dans ce discernement : écouter le monde, cette « réalité historique du Peuple de Dieu ».

P. Cédric Burgun

Faculté ecclésiastique créée en 1895, la Faculté de Droit canonique de l'ICP appartient aux réseaux des universités et Facultés ecclésiastiques – 180 institutions environ en Europe – et au réseau des 42 institutions enseignant le droit canonique dans le monde.

À quoi prépare-t-elle ?

Lieu d'excellence, la Faculté de Droit canonique de l'ICP a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du droit canonique et des sciences connexes (notamment dans le domaine des relations Église/État).

Elle prépare :

- **aux grades académiques canoniques en Droit canonique de 2^e et de 3^e cycles**, qu'elle confère au nom du Saint-Siège
- **à des diplômes propres**
- **à l'obtention d'un master d'État** délivré par la Faculté de Théologie de l'Université de Strasbourg, par convention.

La Faculté est régie par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* (2017), l'Instruction « Les études de Droit canonique à la lumière de la réforme

du procès matrimonial » (2018), les statuts de l'ICP et par ses propres statuts.

 **Par la signature d'une convention avec la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg en 2024 :** tout étudiant régulièrement inscrit et ayant validé ses examens à la Faculté de Droit canonique de l'ICP pourra être titulaire :
> d'une Licence d'État en Droit canonique à l'issue de sa 1^{re} année en Licence canonique de Droit canonique,
> d'un Master 1 d'État en Droit canonique à l'issue de la 2^e année de Licence canonique en Droit canonique
> et d'un Master 2 d'État à l'issue de sa 3^e année en Licence canonique de Droit canonique.



LES ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE LORS DE LA RENTRÉE SOLENNELLE DE SEPTEMBRE 2025

Le corps enseignant

Enseignants-chercheurs à la Faculté de Droit canonique

M. l'Abbé Cédric BURGUN. Professeur, Doyen et directeur du 3^e cycle, doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris II)

M. Pierre CHAFFARD-LUCON. Maître de conférences, directeur de l'ICP campus de Reims, doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris I)

M. l'Abbé Ludovic DANTO. Professeur, Responsable du D.U. Avocat ecclésiastique, responsable du G.R.E.C.S., doctorat en Droit canonique avec spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne) et maîtrise de Droit privé général (université Toulouse 1)

R.P. Bruno GONÇALVES, c.o. Professeur, chargé des liens entre la bibliothèque de Droit canonique et les bibliothèques de l'ICP, Vice-Président de la S.I.D.C., doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Histoire du droit et des institutions (Paris XI)

M. le Chanoine Albert JACQUEMIN.

Professeur extraordinaire, doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Droit (Paris XI), DEA en Théologie, habilitation à la thèse en théologie
M. l'Abbé Olivier MONNIOT. Maître de conférences, Responsable du DU "Accompagnement des situations matrimoniales", Docteur *designatus* en Droit canonique (ICP)

M. le Chanoine Emmanuel PETIT.

Professeur, Recteur de l'ICP, doctorat en Droit canonique avec une spécialisation en jurisprudence (Université Pontificale Grégorienne), diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Sr Bénédicte-Marie PORTIER. Maître assistant, Responsable des D.U. "Vie consacrée" et "Archiviste en Église", Doctorante en Droit canonique (ICP), licence canonique en Droit canonique, baccalauréat en Théologie, maîtrise d'histoire, Paris IV Sorbonne.

M. l'Abbé Stéphan SCIORTINO-BAYART, Maître de conférences, Responsable du D.U. "Chancellerie et administration des biens ", Doctorant en Droit canonique, Docteur en Droit (Faculté de Droit d'Aix-en-Provence), Chancelier du diocèse de Marseille.

M^{me} Cécile THÉPOT-OLAGNE. Maître de conférences, Vice-Doyenne et directrice du 2^e cycle, doctorat en Droit, master 2 en Droit canonique, licence canonique en Droit canonique et master, doctorante en Droit canonique.

Chargés d'enseignement

M. Louis-Léon CHRISTIANS.

Professeur à l'Université catholique de Louvain, doctorat en Droit canonique (ICP), doctorat en Droit privé et Sciences criminelles (Paris XI)

M. Olivier ECHAPPÉ. Professeur honoraire, Président de la S.I.D.C., ancien professeur associé aux universités de Paris V et Lyon III, doctorat en Droit (H.D.R.), habilitation à préparer une thèse en droit canonique, licence ès Lettres, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris

M. l'Abbé Frédéric FERMANEL.

Professeur extraordinaire et directeur du *Studium* de Droit canonique de Lyon, doctorat en Droit canonique (Université Pontificale Grégorienne), DEA en histoire du Droit et des idées politiques (Toulouse)

M. Thibault JOUBERT. Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, doctorat en Droit canonique (ICP) et en Histoire du Droit (Paris-Sud XI), master en Théologie (ICP)

M^{me} Astrid KAPTIJN. Professeure à l'Université de Fribourg (CH) et ancienne Vice-Rectrice, doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris XI), DEA de Théologie, licence en Droit canonique oriental (Institut Pontifical Oriental)

M. l'Abbé Pierre LAFFON DE MAZIERES. Docteur en Droit canonique (Université Pontificale de la Sainte-Croix, Rome), master 2 en Droit public (Université Paris II Panthéon Assas)

M^{me} Delphine MACHIELS MIGAUX.

Doctorante en Droit canonique (ICP), licence canonique en Droit canonique (ICP)

M^{me} Valérie MATHIEU. Thérapeute

de couples et de famille. CUDC spécialisation Officialité (ICP)

M. Bertrand OLLIVIER. Avocat, DEA en Droit public (Paris I Panthéon Sorbonne) et maîtrise en Droit privé (Paris II Assas)

Sr Bénédicte-Marie PORTIER.

Doctorante en Droit canonique (ICP), licence canonique en Droit canonique, baccalauréat en Théologie, maîtrise d'histoire, Paris IV Sorbonne.

M. l'Abbé Grégor PRICHODKO. Doctorat en Droit canonique (ICP) et doctorat en Droit (Paris-Sud XI)

M^{me} Norma ROMANELLI. Chargée d'enseignement à l'ICP et à Sciences Po (Paris). Doctorat en linguistique théorique, descriptive et automatique (Université de Paris)

M^{me} Cécile de ROUSIERS-GONÇALVES.

Chargée d'enseignement à l'Université de Lille, doctorat en Lettres classiques (Université de Bourgogne) et agrégation en Lettres classiques.

M. Emmanuel TAWIL. Maître de conférences à l'université Paris II, correspondant du Comité pontifical des Sciences Historiques, doctorat canonique en Droit canonique

(Strasbourg), habilitation à diriger des recherches (Paris II), doctorat en Droit public (Aix-Marseille III), post-doctorat en Sciences religieuses (E.P.H.E.),

licence canonique en Théologie (Fribourg-en-Suisse), certificat d'études en Antiquités chrétiennes (Institut pontifical d'archéologie chrétienne)

M. Pierre TCHERKESSOFF. Professeur et Doyen de la Faculté de Sciences sociales, d'Économie et de Droit, docteur en Droit (Paris II), diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris (Paris II), DESS Médiation (ICP)

Des formations en présentiel ou distanciel, s'adaptant aux besoins ecclésiaux et aux possibilités de ses étudiants, avec l'exigence universitaire requise.

Un enseignement universitaire diplômant et qualifiant

Diplômes canoniques délivrés au nom du Saint-Siège

• Licence canonique en Droit canonique

La licence canonique est, selon la Constitution *Veritatis Gaudium*, consacrée à une étude approfondie du Code latin de droit canonique à la fois par les normes mais également par la doctrine, les sources du droit et la jurisprudence.

Pour qui

La licence est ouverte à tous. Pour être admis, l'étudiant doit être titulaire du baccalauréat canonique en Théologie ou avoir effectué une Propédeutique (niveau 1^{er} cycle, correspondant à quatre semestres ou deux ans).

Durée

Les études durent 3 ans (six semestres), un aménagement de l'emploi du temps étant toujours possible.

Compétences acquises

Mise en œuvre d'une méthodologie universitaire ; interprétation, analyse et critique des normes canoniques ; identification des questions problématiques, des enjeux canoniques et mise en œuvre des procédures en relation aux faits et au droit.

Débouchés

L'obtention de la licence permet de postuler à l'enseignement, mais aussi d'accéder à des charges ecclésiales (fonctions judiciaires, chancelleries, économats, etc.) dans les diocèses, Instituts de Vie consacrée ou autres personnes juridiques.

Sous condition, l'obtention de la licence canonique en Droit canonique permet d'obtenir, par la signature d'une Convention avec l'Université de Strasbourg, une licence, un master 1 et un master 2 d'État en Droit canonique

• Doctorat canonique en Droit canonique

Pour qui

Les étudiants titulaires de la licence canonique en Droit canonique et ayant obtenu une moyenne minimum de 14/20 peuvent être admis en première année de doctorat.

Durée

L'élaboration de la thèse s'effectue à plein temps en 3 ans.

Débouchés

Inséré au sein du collège doctoral de l'ICP, le Cycle des Études du Doctorat permet à l'étudiant d'acquérir un haut niveau de qualification en droit canonique menant à l'obtention de la thèse. La thèse habilite, selon les dispositions de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium*, à l'enseignement et à la recherche dans une faculté canoniquement érigée. Elle donne encore accès, aux termes de la législation ecclésiale, à la fonction de vicaire judiciaire au sein des Tribunaux ecclésiastiques.

Diplômes universitaires (D.U.) délivrés par l'ICP

Ces diplômes valident des formations courtes spécialisées (4 à 10 matières) et permettent d'acquérir un premier degré de connaissance universitaire des institutions ecclésiales et du droit canonique. Ces formations sont proposées en présentiel ou distanciel.

Pour qui

Les titulaires du baccalauréat du Second Degré (civil) ou d'un diplôme équivalent. A défaut, validation des acquis.

Les D.U. sont à destination des personnes exerçant une mission salariée ou non au sein d'une institution ecclésiastique ou à des professionnels travaillant pour l'Église.

Durée

2 ans, mais le rythme peut être adapté aux possibilités de chacun.

• D.U. Accompagnement canonique des situations matrimoniales

• D.U. Avocat ecclésiastique - formation ayant reçu un *Nihil obstat* du Saint-Siège

• D.U. Chancellerie diocésaine et administration des biens

• D.U. Vie consacrée

• D.U. Archiviste en église

• D.U. Professions du droit et du chiffre

“ J'étais venue pour accéder à une formation juridique spécialisée, acquérir des connaissances techniques, et j'ai abordé un continent nouveau. Le droit canonique est méconnu des juristes du monde « civil », alors qu'il est fascinant par son contenu, son histoire ancienne et riche, sa subtilité, sa sagesse, sa pertinence, mais aussi sa portée toujours vivante sur le droit actuel. Qui sait par exemple que des notions aussi fondamentales que la définition d'une majorité qualifiée dans une élection, ou le concept de personne morale, trouvent leur source dans le droit de l'Église ? En dehors d'un cercle de scientifiques de haut vol, qui sait ce que la structure juridique de l'Occident doit au décret de Gratien ? J'ai découvert tout cela ici, dans cette maison où le savoir est conservé de manière ininterrompue, et rendu vivant à ses étudiants. ”

Catherine Fabre, avocate, titulaire du Certificat Universitaire en Droit canonique

Diplôme universitaire supérieur de Droit canonique (D.U.S.D.C.) délivré par l'ICP

Le diplôme valide une formation longue permettant d'acquérir une connaissance approfondie des institutions ecclésiales et du Droit canonique. Cette formation est proposée en présentiel ou hybride.

Pour qui

Les titulaires du baccalauréat du Second Degré (civil) ou d'un diplôme équivalent. A défaut, validation des acquis et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Durée

Les études durent 3 ans (six semestres), un aménagement de l'emploi du temps étant toujours possible.



Remise de diplômes des doctorats, 2025



Voyage d'études à Rome consacré à la contribution des droits sacrés au lien social
Avec le pape François, 2019



Des enseignants-chercheurs et des doctorants de la Faculté de Droit canonique de l'ICP reçus par S.E. Mgr Jean Mbarga, Archevêque de Yaoundé et Grand chancelier de l'Université catholique d'Afrique centrale
Yaounde, novembre 2023

“ Les voyages d'études ont élargi mes horizons à travers la découverte des lieux majeurs de l'histoire des institutions ecclésiastiques. Ils permettent de confronter le droit avec la réalité vécue, dans l'Eglise et dans les autres sociétés religieuses ou civiles, ce qui enrichit sans conteste notre formation de canoniste. ”

Marc-Henry Siméon, prêtre et doctorant à la Faculté de Droit canonique.
Voyage d'études aux Emirats Arabes unis.

Un enseignement pour répondre aux défis du monde contemporain

Des voyages d'études pour approfondir les connaissances acquises

Chaque année, la Faculté de Droit canonique propose à 50 étudiants de participer à un voyage d'études dans le cadre d'un cycle triennal pour approfondir les enseignements reçus en droit canonique. Au cours du cycle, un voyage est habituellement organisé auprès du Saint-Siège.

Des stages pour les formations de deuxième cycle

Chaque étudiant préparant une licence ou certains diplômes qui le nécessite suit et valide un stage. L'objectif est de découvrir la pratique du droit canonique et par cette expérience, sous la responsabilité conjointe de la Faculté et du maître de stage, de perfectionner ses acquis et de confronter ses connaissances à la réalité.

Des formations aussi accessibles en distanciel

Depuis près de 15 ans, la Faculté de Droit canonique propose des cours en ligne. Les étudiants à distance peuvent suivre et valider les cours de la Faculté et obtenir ainsi l'un des diplômes propres et spécialisés. Membres à part entière de la communauté universitaire, ces étudiants sont invités à participer aux manifestations de la Faculté : rentrées, vœux, journées d'études.

Une Faculté au cœur de l'ICP

S'inscrivant au sein du projet «*Universitas 2030* » de l'ICP, la Faculté intègre ses 3 axes :

- une recherche en prise avec les enjeux contemporains
- un enseignement d'excellence, innovant et interdisciplinaire
- un rayonnement mis au service du Bien commun

Une recherche actuelle au service de l'Eglise et de la société

Des colloques de recherche et des journées d'études et de formation permanente

Chaque année, la Faculté organise des colloques nationaux et internationaux. Elle propose en outre plusieurs journées d'études ou de formation permanente sur des thématiques d'actualité pour des universitaires ou pour des praticiens du droit canonique dont les personnels des officialités, des chancelleries, ou encore des membres d'instituts de vie consacrée.

Des publications scientifiques

L'année canonique

Fondée en 1952, la revue *L'année canonique* est éditée par la Société Internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées (S.I.D.C.) en collaboration avec la Faculté de Droit canonique.
Contact : R.P. Bruno Gonçalves (b.goncalves@icp.fr)

Aux éditions Artège et Cerf-Patrimoine

La Faculté de Droit canonique publie différents ouvrages mettant à disposition les actes de colloques et journées d'études.

- Bruno Gonçalves et Cédric Burgun (dir.), *Le droit de l'Eglise au service du gouvernement de la vie religieuse*. Arthège Lethielleux, Paris, 2020.
- Ludovic Danto et Cédric Burgun (dir.), *Le blasphème*. Artège Lethielleux, Paris, 2020.
- Ludovic Danto et Cédric Burgun (dir.), *L'Eglise en état d'urgence*. Éditions du Cerf, Paris, 2021.

Dernières publications :

- Cédric Burgun (dir.), *Accompagner le départ d'un membre de sa communauté*. Editions du Cerf, Paris, 2023.
- Bruno Gonçalves (dir.), *Après le rapport de la CIASE... la réforme du droit pénal canonique*. Éditions du Cerf, Paris, 2024.
- Ludovic Danto (dir.), *Personne, droit et justice. La contribution du Droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine*. Éditions du Cerf, Paris, 2024



Le site www.droitcanonique.fr : outil de recherche unique au niveau international, à disposition d'un lectorat francophone :

Porté par la Faculté, il met à disposition :

- les textes canoniques fondamentaux,
- les derniers textes législatifs ecclésiaux,
- l'index de la revue *L'année canonique*,
- la *Recension canonique*, base de données recensant les articles pertinents des grandes revues canoniques,
- de la jurisprudence rotale traduite,
- des fiches pratiques pour des questions canoniques rencontrées par les curés, chanceliers, économes des diocèses et des congrégations.

Des partenariats universitaires au service de l'enseignement et de la recherche

Une convention avec l'Université de Strasbourg, Faculté de Théologie catholique, Département de Droit canonique

La Faculté est liée par une convention avec la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg depuis 2024. La validation des trois années de licence canonique en Droit canonique à l'ICP permet d'obtenir, via la Convention, une licence d'État en Droit canonique en 1^{re} année, un master 1 d'État en Droit canonique en 2^e année et un master 2 d'État en 3^e année.

Des partenariats avec :

• L'Université Catholique d'Afrique Centrale

Une convention d'agrégation lie depuis 1993 la Faculté et le département de Droit canonique de Yaoundé. Un colloque s'est tenu en 2019 sur le thème « Terre de mission et d'évangélisation en Afrique et en Europe » à Yaoundé. Un 2^e colloque a été organisé en 2023 sur « Penser la recherche et l'enseignement après la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* » avec 8 doctorants parisiens. Prochain colloque en 2026.

• L'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest à Bobo Dioulasso

Une collaboration scientifique avec l'UCAO permet la mise en place d'une session de formation permanente et continue biennale en Droit canonique. Elle s'adresse aux universitaires et personnels juridiques et canoniques d'Afrique de l'Ouest.



Une vie facultaire pour pour accompagner étudiants et alumni

Association des étudiants de la Faculté de Droit canonique

L'Association des Étudiants, dont les statuts datent de juin 1984, s'adresse à tous les étudiants de la Faculté, tous diplômés et formes d'apprentissage confondus.

Son but est d'aider à la vie des étudiants : accueil des nouveaux, vie quotidienne ou événements importants de la vie étudiante, liens avec l'administration et le corps enseignant, relais des propositions ou encore représentation au sein de l'ICP.

Association des Anciens de la Faculté de Droit canonique

L'Association (AADC) réunit près de 200 étudiants diplômés de la Faculté. Ce réseau permet aux « anciens », où qu'ils soient, de maintenir un lien régulier avec la Faculté : en recevant chaque année des informations sur les colloques et journée d'études de la Faculté, un bulletin annuel d'informations, en participant à des webinaires organisés à leur intention. Les membres de l'Association peuvent participer au voyage d'études annuel. L'Association soutient également le développement de la Faculté en apportant son aide par exemple à l'inventaire de la bibliothèque, au site www.droitcanonique.fr, etc.

GRECS

Le Groupe de Recherche en Études Canoniques Spécialisé (GRECS) rassemble des diplômés de la Faculté. Ce groupe à finalité pratique organise des journées de séminaires spécialisés en droit canonique, au cours desquelles sont étudiées des questions ecclésiales et canoniques, soit thématiques, soit d'actualité.

Bourses d'études pour des étudiants étrangers

La Faculté s'est mobilisée pour mettre en place avec ses partenaires étrangers un enseignement répondant aux besoins des Églises locales. Un accord fonctionne depuis plusieurs années établi avec la Conférence du Burkina-Niger, le campus universitaire de Bobo-Dioulasso : des prêtres débutent leur licence en distanciel, afin d'appréhender leurs compétences et de faciliter leurs études, puis viennent à Paris achever leur Licence canonique en Droit canonique et obtenir également un Master 2. Ils rentrent titulaires d'un diplôme du Saint-Siège et d'un diplôme d'État.

Soutenez la Faculté de Droit canonique

et contribuez au développement de ses projets qui ne peuvent exister sans le soutien des donateurs.

Aidez de nouveaux étudiants à débiter leurs études à distance.

Soutenez la mise à jour et l'enrichissement de notre site. Contribuez à diffuser cette ressource.

Site www.droitcanonique.fr

Participez au développement de ce site publié depuis 2018 pour répondre aux défis pastoraux de nos évêques et de nos communautés, ainsi que pour contribuer à la recherche et à la diffusion de la recherche auprès du grand public. Ce site, unique dans le paysage universitaire international, rassemble tous les textes canoniques en vigueur, traduits en français. Le site développe des partenariats étrangers pour enrichir ses contenus dans les années à venir.



dons.icp.fr/droit-canonique

“ La Faculté de Droit canonique a besoin de vous pour continuer à proposer un enseignement de qualité et à former des hommes et des femmes au service du Peuple de Dieu. ”

Doyen Cédric Burgun

Engagez-vous à nos côtés : soyez acteur de l'enseignement supérieur de demain !

Vous pouvez affecter votre don au projet qui vous tient le plus à cœur. Tout don, même modeste, compte.

• **Un don de 60€** permet la traduction de 2 rescrits d'audience.

• **Un don de 150€** permet d'accueillir un participant au colloque de la *Consociatio*, contribuant au rayonnement international de la Faculté de Droit canonique.

• **Un don de 300€** finance la moitié du voyage d'études en Terre Sainte pour un étudiant.

• **Un don de 500€** finance un tiers de bourse pour un étudiant en Licence canonique en Droit canonique.

Vos avantages fiscaux

Votre don vous permet de bénéficier de réductions fiscales :

- **pour un particulier** : à hauteur de 66% du montant du don sur l'Impôt sur le Revenu / 75% du montant du don sur l'Impôt sur la Fortune Immobilière.
- **pour une société** : réduction fiscale de 60% du montant du don sur l'Impôt sur les Sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Legs :

Vous pouvez aussi choisir d'inscrire l'ICP au rang de vos héritiers. En rédigeant votre testament en faveur de l'ICP, en souscrivant un contrat d'assurance-vie à son nom ou en faisant une donation de votre vivant, vous lui donnez les moyens de financer des projets indispensables à la poursuite et à la qualité de sa mission d'enseignement et de recherche dans les disciplines canoniques et en sciences religieuses.

Taxe d'apprentissage :

Chaque année, vous pouvez verser la taxe d'apprentissage de votre entreprise à l'ICP. Une manière concrète de donner du sens à cet impôt !

Plus d'informations :
relations.donateurs@icp.fr
01 44 39 84 82

L'Institut Catholique de Paris (ICP)

L'Institut Catholique de Paris, fondé en 1875, est un Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) porté par une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Depuis 150 ans, il a fait ses preuves en termes d'excellence académique et de créativité, offrant des formations ouvertes à tous et adaptées aux enjeux du monde contemporain grâce à ses 6 facultés, ses 5 instituts de formation professionnelle et ses 9 écoles associées. Chaque année, l'ICP accueille 11 000 étudiants, 1 000 personnels enseignants et chercheurs et 250 doctorants sur ses campus de Paris, Reims et Rouen ainsi que ses antennes de Tours et de Cergy. Sa signature, L'esprit grand ouvert sur le monde, est devenue l'emblème de campus historiques rénovés en interaction constante avec la cité en plein cœur des villes, mais aussi de l'attention toute particulière portée au développement intégral de l'étudiant, aux relations avec l'environnement socio-économique et politique, et à la réputation internationale de son unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA7403) labellisée par l'État depuis 2014.

Faculté de Droit canonique

Adresse postale :

21, rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Adresse des cours :

Campus Carmes
74, rue de Vaugirard
75006 Paris

www.icp.fr/droitcanonique

Contacts

Études :

cycle2.droitcanonique@icp.fr
etudes.droit.canonique@icp.fr
33 (0)1 70 64 29 78

Direction :

doyen.droitcanonique@icp.fr
33 (0)1 44 39 52 82



ICP
FACULTÉ DE
DROIT CANONIQUE